

témoins quy ont avec les d. parties et notaire signé.

Jean Léger de la Grange

R. L. Chartier de Lotbinière

Mirambeau

Rageot

Chambalon (1)

JUGEMENT RENDU PAR LA PREVOTE DE QUÉBEC
ENTRE LE SIEUR LEGER DE LA GRANGE ET
LE SIEUR DOMINIQUE BERGERON, AU NOM ET
COMME TUTEUR DE L'ENFANT MINEUR DU
SIEUR CLAUDE PAUPERET, INTERESSE ET DI-
RECTEUR A L'ARMEMENT DU SIEUR LEGER
DE LA GRANGE (1er mars 1709).

Audiance tenue le vendredi premier jour de mars 1709
où étaient monsieur le lieutenant particulier et monsr. le
procureur du Roy.

Entre le sieur Léger de la Grange capitaine comman-
dant les vaisseaux de Sa Majesté demeurant de présent en
l'ancienne France tant pour luy que pour les armateurs au
brigantin le Joybert armé et expédié en cette ville sous le
commandement du d. sieur de la Grange au mois de juin
mil sept cent quatre et comme estant aux droits de Son Al-
tesse Serenissime monseigneur le comte de Toulouse grand
admiral de France demandeur suivant son exploit en datte
du dix janvier dernier, comparant par le sieur Guillaume
Gaillard bourgeois en cette ville son procureur d'une part
et le sieur Dominique Bergeron aussy marchand bourgeois
en cette dite ville au nom et comme tuteur de l'enfant mi-
neur de deffunct le sieur Claude Pauperet vivant aussy mar-
chand bourgeois de cette dite ville intéressé et directeur au

(1) Acte de Louis Chambalon, notaire à Québec, le 13 novembre
1709.